



Programme d'actions

2024-2028



Avec le soutien de :



Président : Pascal DALLÉ
Contacts : Marie BEHRA et Ellie RUDOLPH
1 rue de la Moussais – 35300 Fougères
Tél: 06 18 29 36 24
<http://www.ecosolidaires.org>

Table des matières

L'eau à la bouche : contexte, enjeux et gouvernance	3
1. Le plan alimentaire en pays de Fougères, du lancement à aujourd'hui	3
2. Des enjeux qui s'affinent au fil des années	4
3. Une gouvernance renforcée.....	5
Les actions programmées.....	7
1. Pilotage et coordination du PAT.....	8
Animer, suivre et évaluer le plan alimentaire « L'eau à la bouche »	8
2. Justice sociale alimentaire et santé.....	10
Coordonner le réseau des acteurs de la solidarité et développer des solutions d'accès à une alimentation saine et durable sur tout le territoire	10
Mobiliser et outiller des habitants pour renforcer l'accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous	12
3. Éducation à l'alimentation saine et durable.....	14
Mettre en œuvre un programme pédagogique d'éducation à l'alimentation saine et durable dans les établissements éducatifs.....	14
Organiser des animations et des événements d'éducation à l'agriculture et à l'alimentation durables pour les habitants et les consommateurs	16
Développer un projet « Eau, agriculture et alimentation durables » dans les formations agricoles ...	18
4. Territorialisation de l'alimentation et filières agricoles durables	19
Préserver les terres agricoles et coordonner l'installation et la transmission agricoles.....	19
Accompagner le changement de pratiques agricoles et l'évolution vers des systèmes plus durables	21
Renforcer les circuits de proximité en pays de Fougères.....	23
Structurer une filière biologique du pommé à l'échelle du bassin du Couesnon	25
5. Mise en œuvre des lois EGALIM, AGEC et Climat et résilience	27
Accompagner la restauration collective vers le respect des lois EGALim et Climat et résilience en matière d'approvisionnement	27
Accompagner la restauration collective dans la lutte contre le gaspillage alimentaire	29
Mieux gérer et valoriser les biodéchets des restaurateurs et artisans	30
Les annexes	31
1. Le tableau récapitulatif des actions du contrat local de santé.....	31
2. Le tableau récapitulatif des actions du contrat territorial unique du bassin du Couesnon.....	33
3. Plans de financement annuels de « L'eau à la bouche ».....	34

L'eau à la bouche : contexte, enjeux et gouvernance

1. Le plan alimentaire en pays de Fougères, du lancement à aujourd'hui

Depuis 2021, "L'eau à la bouche, plan alimentaire de territoire en pays de Fougères", est co-porté par le Pôle ESS du pays de Fougères, Couesnon Marches de Bretagne, Fougères Agglomération et le Réseau Éducation Environnement du Pays de Fougères. Le Pôle ESS assure l'animation et la coordination du PAT ; les actions opérationnelles du PAT sont menées par des maîtres d'ouvrage différents, en fonction de leurs compétences respectives, selon un principe de subsidiarité.

Au terme d'une première convention multipartenariale 2021-2023, les partenaires souhaitent prolonger le Plan alimentaire de territoire selon une gouvernance renforcée, associant plus étroitement les EPCI, considérant que le co-portage favorise une approche décloisonnée, une vision de long terme et la mutualisation des moyens.

Ils suivent en cela l'exemple « de nombreuses collectivités, (qui) se saisissent des PAT issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture, qui encourage leur développement depuis 2014. Leurs objectifs :

- porter une démarche collective pour développer le dialogue avec les producteurs, entreprises agricoles et agroalimentaires, distributeurs, artisans, citoyens,
- définir des actions partagées visant à relocaliser l'agriculture et l'alimentation sur leur territoire : soutien à l'installation d'agriculteurs, développement des circuits courts, approvisionnement local et durable des restaurations collectives,
- répondre à des enjeux de résilience alimentaire et de santé dans une approche globale mêlant les dimensions économique, sociale, environnementale et de santé publique,
- développer la transition écologique et l'adaptation au changement climatique des systèmes alimentaires territoriaux. »¹

"L'eau à la bouche, plan alimentaire de territoire en pays de Fougères" est reconnu comme PAT opérationnel (label de niveau 2) depuis le 25 juillet 2022 par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Les orientations de la future Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC), qui seront déclinées dans le Programme national pour l'alimentation (PNA), renforcent les critères de labellisation. Un engagement financier sur 5 ans est notamment exigé. Ces nouvelles exigences sont indispensables pour prétendre aux sources de financement de l'Etat et nécessitent de renouveler la demande de labellisation.

C'est pourquoi l'année 2024 est consacrée à la co-construction d'un programme d'action portant sur la période 2024-2028 avec l'ensemble des partenaires, à la signature de nouvelles conventions partenariales et à la formalisation d'un dossier de labellisation.

Ce document correspond au programme d'action, et détaille également la gouvernance du PAT ainsi que son articulation avec les autres schémas structurants du territoire.

¹ BRUDED Favoriser une agriculture locale et durable en agissant sur le foncier – document de mutualisation d'expériences 2024

2. Des enjeux qui s'affinent au fil des années

Les enjeux du PAT formalisés en 2022 à l'issue du travail de diagnostics étaient les suivants :

- Comment augmenter l'offre en produits alimentaires bruts locaux adaptée à la restauration collective ?
- Comment développer la capacité de transformation du territoire (fruits/ légumes, lait et viande) ?
- Comment mieux organiser l'offre (logistique/transport) pour répondre aux besoins de la restauration collective qui sont importants en volume ?
- Pour les établissements en délégation de service ou contraints par des marchés à plus grande échelle, comment accompagner l'augmentation du recours aux circuits de proximité ?
- Comment favoriser la compréhension et l'implication des acteurs et des habitants dans le projet L'eau à la bouche ?
- Comment garantir à toutes et tous un accès digne à une alimentation saine et durable ?

Ils restent d'actualité mais peuvent, à la lumière des trois premières années de mise en œuvre, être à la fois affinés et complétés.

Comment mieux coopérer entre co-porteurs et maîtres d'ouvrage ? Si le fonctionnement en co-portage s'avère positif en matière de mobilisation, de transversalité et d'agilité, il est aussi générateur de complexité et nécessite d'amplifier la communication et la coordination. Une coordination plus resserrée avec les EPCI et avec les syndicats d'eau et de bassin versant s'impose.

Comment s'adresser à davantage de types de consommateurs de produits locaux, en particulier la restauration privée, la restauration d'entreprises, les artisans et commerçants alimentaires ? A ce stade de la démarche, il convient d'intégrer de nouveaux publics cibles, notamment pour trouver de nouveaux débouchés aux produits Terres de Sources et réduire le gaspillage alimentaire.

Comment mobiliser les élus communaux ? La montée en puissance du PAT passe également par une meilleure implication des élu-e-s du niveau communal, responsables notamment de la restauration scolaire des écoles primaires publiques, voire privées. Des rencontres individuelles avec les maires seront programmées.

Comment favoriser des actions décloisonnées et incitatives au changement ? Le changement de pratiques en général et celui de la restauration collective en particulier nécessite de conjuguer différentes approches et outils. Avec le renforcement des moyens d'action pour cette nouvelle phase de programmation, il faudra veiller à les prioriser sur des situations favorables, où plusieurs facteurs positifs sont réunis.

3. Des objectifs stratégiques consolidés

"L'eau à la bouche, plan alimentaire de territoire en pays de Fougères" a pour finalité de renforcer la résilience alimentaire du pays de Fougères et de promouvoir et accompagner le développement d'une alimentation locale, saine et durable pour toutes et tous (restauration collective et privée, grand public).

Il poursuit les objectifs stratégiques suivants :

1. Approvisionner en produits sains, durables et locaux la restauration collective, la restauration privée et les habitants du territoire en accompagnant la mise en œuvre de la loi EGAlim et en développant les circuits courts de proximité ;
2. Agir pour l'installation d'agriculteurs et agricultrices dans une perspective nourricière et accompagner le changement vers des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement ;
3. Éduquer à l'alimentation saine et durable en proposant des programmes et des animations à tous les publics ;
4. Réduire le gaspillage alimentaire et mieux valoriser les biodéchets de la restauration collective et privée et des artisans alimentaires ;
5. Assurer un accès digne à une alimentation saine et durable pour toutes et tous en proposant des solutions pour les personnes en ruralité, pour les jeunes.

4. Une gouvernance renforcée

Une nouvelle organisation des instances est proposée, qui tient compte de l'expérience de la première phase de programmation et de la nécessité de mieux intégrer les trois porteurs du PAT.

Le comité stratégique se réunit deux fois par an. Le comité de suivi se réunit une fois par an. Le comité de pilotage se réunit 2 à 3 fois par an dans sa configuration technique, une fois par an dans sa configuration politique.

Il est entendu que la composition de ces différentes instances peut évoluer en fonction des sujets traités et d'autres circonstances.

En parallèle de cette gouvernance globale, des ateliers de travail thématiques sont organisés pour chacun des axes du plan alimentaire.

Un comité stratégique

- Pôle ESS : chargées de mission, coordinateur, président, trésorière
- Couesnon Marches de Bretagne et Fougères Agglomération : chargés de mission PCAET, responsables environnement, DGS ou DGA, vice-présidentes ou déléguées

> Oriente et décide

Un comité technique (agents) et un comité de pilotage (élus et agents)

- Pôle ESS
- Couesnon Marches de Bretagne
- Fougères Agglomération
- REEPF
- Mission Santé du pays de Fougères
- SMICTOM du pays de Fougères
- Chambre d'agriculture de Bretagne
- Agrobio35
- CIVAM IT 35
- Syndicat du bassin versant du Couesnon
- Eau du Pays de Fougères
- Collectivité Eau du Bassin Rennais
- SMSCoT du pays de Fougères
- Etat en région (DDTM)
- PAT voisins

> Construit et met en œuvre

Un comité de suivi

- Pôle ESS
- Couesnon Marches de Bretagne
- Fougères Agglomération
- REEPF
- Mission Santé du pays de Fougères
- SMICTOM du pays de Fougères
- Chambre d'agriculture de Bretagne
- Agrobio35
- Syndicat du bassin versant du Couesnon
- Eau du Pays de Fougères
- Collectivité Eau du Bassin Rennais
- SMSCoT du pays de Fougères
- Etat en région (DRAAF, ADEME, ARS, DDTM)
- CIVAM IT 35
- CIVAM ADAGE
- Agence locale de l'énergie du pays de Fougères
- Département Ille-et-Vilaine
- Représentant du groupe des habitants
- Acteurs de la solidarité
- PAT voisins

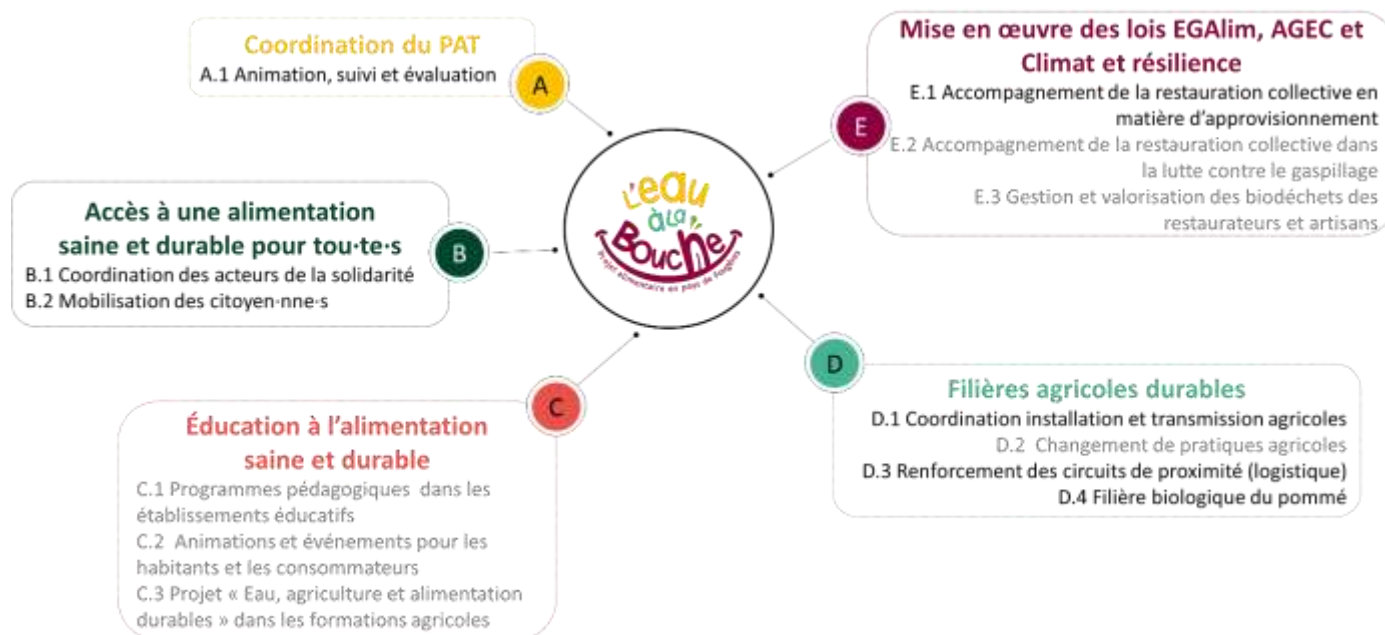
> Prend connaissance et informe

Les actions programmées

Quelques précautions à lire avant de prendre connaissance des fiches-actions :

1. Dans le but d'améliorer la lisibilité des fiches-actions, l'écriture inclusive n'a pas été utilisée dans les tableaux. Le masculin pluriel inclut l'ensemble des personnes concernées, quel que soit leur genre.
2. Dans la rubrique « Objectif(s) quantitatif(s) », le code chiffré qui apparaît entre parenthèses à la fin de certains objectifs correspond à celui utilisé dans le tableau des indicateurs de l'instruction technique relative à la labellisation des PAT.
3. Ces objectifs quantitatifs correspondent à ceux des structures porteuses de l'action.
4. Les plans de financement annuels sont détaillés en annexe 3.

Le schéma ci-dessous donne un aperçu global du programme d'actions.



Les intitulés noirs correspondant à des actions portées par le Pôle ESS du pays de Fougères ; les actions qui figurent en gris sont portées par d'autres maîtres d'ouvrage.

1. Pilotage et coordination du PAT

THEME A	PILOTAGE ET COORDINATION DU PAT	
Action n°A.1	Animer, suivre et évaluer le plan alimentaire « L'eau à la bouche »	
Action(s) liée(s)	Toutes les actions	
Porteur(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Pôle ESS du pays de Fougères - Couesnon Marches de Bretagne - Fougères Agglomération 	
Publics cibles	Mangeurs, financeurs, cuisiniers, professionnels de l'alimentation, élus, agents, autres personnes-ressources, porteurs de projets	
Résultats attendus	Faire vivre la communauté des acteurs de « L'eau à la bouche » Coordonner et développer l'action des partenaires de « L'eau à la bouche » et « Terres de Sources » à l'échelle du pays de Fougères Améliorer la résilience alimentaire du territoire	
Objectif(s) quantitatif(s)	Deux rencontres des acteurs de « L'eau à la bouche » Maintien de la labellisation de niveau 2	
Actions prévues	De 2024 à 2028, annuellement	<ul style="list-style-type: none"> - 2 réunions du comité exécutif ; 1 du comité de pilotage - Des groupes de travail mobilisés en fonction des actions menées, à une fréquence variable - Des actions de communication destinées aux différents types d'acteurs, en fonction du plan de communication acté - Participation aux temps proposés par les réseaux départemental, régional et national des PAT - Rédaction du bilan annuel
	En 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour du diagnostic et des indicateurs - Rédaction et validation du programme d'action - Demande de labellisation niveau 2
	En 2025	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour du catalogue des producteurs - Conception d'un plan de communication (en lien avec les autres programmes) - 1 rencontre des acteurs de « L'eau à la bouche »
	En 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour des données et indicateurs - Évaluation du programme et rédaction du bilan du programme 2024-2028 - 1 rencontre des acteurs de « L'eau à la bouche »
Coût prévisionnel annuel	Temps d'animation : 40 à 65 j. – 18 000 à 29 250 €	
Financement annuel	CMB : 3000 à 3500 € FA : 6000 à 7000 € Pôle ESS : variable selon les années DRAAF (en 2024) : 14 150 €	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de réunions des acteurs de « L'eau à la bouche » Nombre de réunions des différentes instances de pilotage et de suivi Édition des livrables Participation aux temps proposés par les réseaux des PAT aux différents niveaux	

Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau Éducation Environnement du Pays de Fougères - Syndicat du bassin versant du Couesnon - Eau du pays de Fougères - Collectivité Eau du Bassin Rennais - Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du pays de Fougères - Syndicat Mixte du SCoT du pays de Fougères - Chambre d'agriculture de Bretagne - Agrobio 35 - Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural 35 - Département Ille-et-Vilaine - Région Bretagne - État (DRAAF, DDTM 35, ARS, Agence bretonne de la transition écologique - ADEME)
Lien avec les schémas structurants	<p>SRADDET Bretagne : Objectif 14 "Bretagne, région pionnière de l'innovation sociale"</p> <p>PRSE Bretagne : Objectif 22. Développer des comportements alimentaires favorables à la santé et l'environnement</p> <p>PRS Bretagne : Objectif 2.3 Renforcer l'accès de tous à une alimentation équilibrée, saine et durable</p>

2. Justice sociale alimentaire et santé

THEME B	JUSTICE SOCIALE ALIMENTAIRE et SANTÉ	
Action n°B.1	Coordonner le réseau des acteurs de la solidarité et développer des solutions d'accès à une alimentation saine et durable sur tout le territoire	
Action(s) liée(s)	A.1, B.2, C.2, D.3, E.1	
Porteur(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Pôle ESS du pays de Fougères - Association pour la Promotion de l'Enfance, de l'Adolescence et de l'Adulte - Fougères Solidarité (épicerie sociale) - Le Secours Catholique Fougères - Le Secours Populaire Français de Fougères - Les Restos du Cœur d'Antrain et de Fougères 	
Publics cibles	Acteurs et actrices de la solidarité du pays de Fougères, personnes en situation de précarité, grand public	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Faire vivre le réseau des acteurs de la solidarité autour des enjeux alimentaires ; - Améliorer l'accès à l'alimentation saine et durable pour tous les habitants sur le territoire ; - Réduire le gaspillage alimentaire. 	
Objectif(s) quantitatif(s)	<p>100% des acteurs de la solidarité alimentaire impliqués (1.1)</p> <p>5 actions suivies dans le temps d'accompagnement des personnes en situation de précarité pour un accès à une alimentation durable et équilibrée (1.2) concernant 35 personnes en situation de précarité alimentaire (1.3)</p> <p>2 actions partenariales suivies dans le temps de lutte contre le gaspillage (4.2)</p>	
Actions prévues	De 2024 à 2028, annuellement	<ul style="list-style-type: none"> - 3 rencontres du groupe des acteurs de la solidarité - Des groupes de travail mobilisés en fonction des actions menées, à une fréquence variable - Participation aux temps proposés aux niveaux local, départemental, régional et national sur le thème de la précarité alimentaire - Rédaction du bilan annuel du volet Justice sociale alimentaire
	En 2024-2025	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche de produits frais : création d'un répertoire des aides alimentaires dans le pays de Fougères, création et test d'un outil de mutualisation des dons alimentaires - Lancement d'un « carillon » à Fougères - Mise en place de légumes partagés à Fougères
	En 2026-2027	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'action « recherche de produits frais » - Essaimage du « carillon » dans les pôles urbains secondaires du pays de Fougères - Essaimage des légumes partagés dans les communes rurales du territoire - Autres actions possibles (glanage, transformation etc.)
	En 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour des données et indicateurs - Évaluation des actions et rédaction du bilan du programme du volet Justice sociale alimentaire 2024-2028
Coût prévisionnel annuel	<p>Temps d'animation : 35 à 50 j. – 15 750 à 22 500 €</p> <p>Achats et fournitures : 500 à 900 €</p>	
Financement annuel	<p>CMB : 1 200 €</p> <p>DREETS : 11 000 à 21 800 € (de 2024 à 2026)</p> <p>Ville de Fougères : montant en cours de définition pour la construction et la participation à l'animation des légumes solidaires (2024-2025)</p>	

Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de structures partenaires impliquées dans le projet (acteurs de la solidarité)</p> <p>Nombre d'actions menées (à Fougères et sur les 3 autres villes du territoire)</p> <p>Usage de méthodes participatives et coopératives d'animation</p>
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Agence départementale du pays de Fougères - Association Bienvenue - Association Coglais Accueil Réfugiés et Migrants - Centre social de Couesnon Marches de Bretagne - Centres communaux d'action sociale de Fougères, de Maen Roch et de Val-Couesnon - Centres départementaux d'action sociale de Fougères et des Marches de Bretagne - Conseil Régional des Personnes Accueillies et/ou Accompagnées de Bretagne - Emmaüs Fougères - Familles Actives au centre social de Fougères - L'Escale de Romagné - La Croix-Rouge Fougères - Les Oiseaux de la tempête - Réseau Éducation Environnement du Pays de Fougères - Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du pays de Fougères - Ville de Fougères
Lien avec les schémas structurants	<p>PRSE Bretagne : Objectif 22. Développer des comportements alimentaires favorables à la santé et l'environnement</p> <p>PRS Bretagne : Objectif 2.3 Renforcer l'accès de tous à une alimentation équilibrée, saine et durable</p>

THEME B	JUSTICE SOCIALE ALIMENTAIRE et SANTÉ	
Action n°B.2	Mobiliser et outiller des habitants pour renforcer l'accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous	
Action(s) liée(s)	A.1, B.1, C.2, D.3, E.1	
Porteur(s) de l'action	Pôle ESS du pays de Fougères	
Publics cibles	Habitants du pays de Fougères, jeunes de 16 à 25 ans du pays de Fougères ou en formation dans le pays de Fougères	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des actions collectives avec les habitants ou les jeunes grâce à la méthode de projet «ESS» ; - Fédérer les habitants et les jeunes et leur redonner du pouvoir d'agir ; - Améliorer l'accès à l'alimentation saine et durable pour tous les habitants par des solutions moins stigmatisantes et mieux réparties sur le territoire. 	
Objectif(s) quantitatif(s)	5 actions suivies dans le temps d'accompagnement des personnes en situation de précarité pour un accès à une alimentation durable et équilibrée (1.2) concernant 35 personnes en situation de précarité alimentaire (1.3) 1 action menée annuellement en commun avec le CLS du pays de Fougères (2.1)	
Actions prévues	De 2024 à 2028, annuellement	<ul style="list-style-type: none"> - Animation de 6 rencontres et visites du groupe d'habitants - Organisation de temps d'information sur la sécurité sociale de l'alimentation ; - Mobilisation de nouveaux habitants ; - Mise en œuvre des actions du contrat local de santé.
	En 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil de la Carav'anim le 23 février ; - Organisation d'un temps fort sur égalité de genre & alimentation le 15 octobre ; - Diagnostic sur les pratiques alimentaires des jeunes de 16 à 25 ans du pays de Fougères (suite de l'enquête lancée en 2023) ; - Réalisation d'une étude d'opportunité pour une sécurité sociale de l'alimentation en pays de Fougères.
	De 2025 à 2027, annuellement	<ul style="list-style-type: none"> - Projet pédagogique « Le PAS en avant » avec les jeunes des lycées en filières « services à la personne » et des personnes en situation de précarité (15 séances : ateliers de cuisine ; activités physiques ; bénévolat) à partir de la rentrée 2024-2025 - Expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation en pays de Fougères - Nouvelles actions sur égalité de genre & alimentation - Suivi des projets innovants proposés par d'autres territoires pour un éventuel essaimage, en particulier ceux qui concernent les producteurs Terres de Sources
	En 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des actions et mise à jour des indicateurs
Coût prévisionnel annuel	Temps d'animation : 40 à 55 j. – 18 000 à 24 750 € Prestation et achats : 800 à 8 700 €	
Financement annuel	CMB : 2000 € ARS : 3000 € (en 2024 et 2025) DREETS : 2 200 à 13 000 € (de 2024 à 2026) Association ADOSEN prévention santé MGEN : 1500 € (en 2024) Harmonie mutuelle : 1000 € (en 2024) Dispositif Karta (Région Bretagne) : 4000 € (en 2024) Pôle ESS du pays de Fougères ESS : variable selon les années	

Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre d'habitants impliqués Nombre de jeunes de moins de 25 ans impliqués Nombre de personnes en situation de précarité alimentaire concernées par les actions du PAT Nombre d'actions mises en place sur le territoire Usage de méthodes participatives et coopératives d'animation Implication des habitants (nombre de projets, niveau d'implication)</p>
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Les établissements d'enseignement - Les acteurs de l'accompagnement des jeunes - Les acteurs de la vie sociale - Le collectif SSA pays de Rennes - Couesnon Marches de Bretagne et Fougères Agglomération - Réseau d'Éducation à l'Environnement en Pays de Fougères
Lien avec les schémas structurants	<p>PRSE Bretagne : Objectif 22. Développer des comportements alimentaires favorables à la santé et l'environnement</p> <p>PRS Bretagne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif 2.3 Renforcer l'accès de tous à une alimentation équilibrée, saine et durable - Objectif 2.4 Renforcer la pratique de l'activité physique - Objectif 6.3. Promouvoir la santé des femmes

3. Éducation à l'alimentation saine et durable

THEME C	ÉDUCATION A L'ALIMENTATION SAINE ET DURABLE	
Action n°C.1	Mettre en œuvre un programme pédagogique d'éducation à l'alimentation saine et durable dans les établissements éducatifs	
Action(s) liée(s)	A.1, C.2, E.2	
Porteur(s) de l'action	Réseau Éducation Environnement du Pays de Fougères	
Publics cibles	Communauté éducative : enseignants, agents techniques et de restauration, direction, parents d'élèves. Élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées Élus pour les établissements publics	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les élèves aux liens entre agriculture et alimentation - Leur permettre de comprendre l'intérêt d'une alimentation saine et d'une agriculture durables en circuit court pour préserver les écosystèmes, soutenir les agriculteurs et préserver leur santé - (Re)créer des liens entre cuisiniers, mangeurs, élus et familles 	
Objectif(s) quantitatif(s)	1 partenariat avec un réseau d'éducation à l'alimentation et au goût (3.1) 12 à 15 classes concernées par an par des actions structurantes d'éducation à l'alimentation saine et durable (3.2)	
Actions prévues	De 2024 à 2028, annuellement	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les différents programmes pédagogiques (notamment Terr'alim) dans les classes des établissements volontaires du pays de Fougères (5 à 7 séances par classe : approche sensorielle, nutrition, éducation au territoire, visite d'exploitation, éducation à l'environnement, à la consommation, temps d'échanges et de retransmission auprès des familles, des autres classes, des élus...)
	En 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des actions et mise à jour des indicateurs
Coût prévisionnel annuel	28 000 €	
Financement annuel	CMB : 5000 € FA : 5000 € Terres de Sources/CEBR : 10 000 € Eau du pays de Fougères : 2500 € SMICTOM : 2 500€ Participation des établissements : 3000 €	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de classes investies dans le projet Nombres d'élèves sensibilisés Rayonnement du projet (classe, établissement, commune, nombre d'acteurs impliqués...)	
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Membres du Réseau Éducation Environnement du Pays de Fougères - Éducation Nationale - Fermes en système durable - Établissements éducatifs (écoles élémentaires, collèges, lycées, établissements spécialisés...) - Couesnon Marches de Bretagne et Fougères Agglomération - Collectivité Eau du Bassin Rennais - Eau du Pays de Fougères - SCIC Terres de Sources - Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du pays de Fougères 	

**Lien avec les schémas
structurants**

PRSE Bretagne : Objectif 22. Développer des comportements alimentaires favorables à la santé et l'environnement

PRS Bretagne : Objectif 2.3 Renforcer l'accès de tous à une alimentation équilibrée, saine et durable

THEME C	ÉDUCATION A L'ALIMENTATION SAIN ET DURABLE	
Action n°C.2	Organiser des animations et des événements d'éducation à l'agriculture et à l'alimentation durables pour les habitants et les consommateurs	
Action(s) liée(s)	A.1, B.2, C.1 et D.3	
Porteur(s) de l'action	Réseau Éducation Environnement du Pays de Fougères	
Publics cibles	Tous les habitants, consommateurs et « mangeurs » du territoire	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre les habitants attentifs aux choix relatifs à l'alimentation et à leurs conséquences en matière de santé publique et d'environnement - Faire évoluer les pratiques de consommation des habitants du territoire - Construire une culture commune pour accompagner les transitions agricoles et alimentaires sur le pays de Fougères 	
Objectif(s) quantitatif(s)	1 partenariat avec un réseau d'éducation à l'alimentation / à l'environnement (3.1)	
Actions prévues	De 2024 à 2028, annuellement	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination du festival AlimenTERRE du 15 octobre au 30 novembre sur le territoire du pays de Fougères, sous la forme de projections suivies de débats dans différents établissements et communes du territoire - Organisation d'un programme annuel de visites et d'animations, baptisé « Entre fourches et fourchettes » pendant 3 mois, pour valoriser les producteurs et acteurs locaux engagés dans des circuits alimentaires de proximité et de qualité - Coordination du Réseau Éducation Environnement du Pays de Fougères, soit près de 45 structures adhérentes et une vingtaine de personnes individuelles, pour fédérer les acteurs et les mobiliser autour d'initiatives pour une agriculture et une alimentation durables
	En 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des actions et mise à jour des indicateurs
Coût prévisionnel annuel	Budget d'animation : 30 à 31 000 €	
Financement annuel	Terres de Sources : 28 000 € en 2024 et 2025, à renégocier ensuite Appel à projets « Promotion d'une alimentation saine et durable » (à partir de 2025) FA : 1 500 € CMB : 1500 € Eau du pays de Fougères Conseil Départemental d'Ille et Vilaine Etat en région (DRAAF, DREAL)	
Indicateurs d'évaluation	Nombre et diversité des actions organisées Nombre de personnes concernées Retours des partenaires et participants	
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Membres adhérents du Réseau Éducation Environnement du Pays de Fougères - Ville de Fougères - Couesnon Marches de Bretagne et Fougères Agglomération - Collectivité Eau du Bassin Rennais - Eau du Pays de Fougères - Syndicat du bassin versant du Couesnon - SCIC Terres de Sources - Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du pays de Fougères 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Comité Français pour la Solidarité Internationale - Bretagne Solidaire - Association Xylm - Agence de la transition écologique (ADEME) Bretagne - Conseil Départemental d'Ille et Vilaine - État en région (DRAAF, DREAL) - Maison de la Consommation et de l'Environnement
Lien avec les schémas structurants	<p>PRSE Bretagne : Objectif 22. Développer des comportements alimentaires favorables à la santé et l'environnement</p> <p>PRS Bretagne : Objectif 2.3 Renforcer l'accès de tous à une alimentation équilibrée, saine et durable</p>

THEME C	ÉDUCATION A L'ALIMENTATION SAIN ET DURABLE
Action n°C.3	Développer un projet « Eau, agriculture et alimentation durables » dans les formations agricoles
Action(s) liée(s)	A.1, C.1 et D.2

Une nouvelle action d'éducation à l'alimentation saine et durable est en cours de construction par le Réseau Éducation Environnement du Pays de Fougères en 2025, en partenariat avec la Collectivité Eau du Bassin Rennais, la Chambre d'agriculture de Bretagne, Agrobio 35 et le CIVAM installation-transmission 35. Elle sera dédiée aux jeunes en formation dans des établissements d'enseignement agricole (lycées agricoles, MFR...). Il s'agirait d'inscrire un module annuel dans les cursus agricoles (Bac pro conduite et gestion des exploitations agricoles) et de favoriser les échanges avec les cursus naturalistes (Bac pro gestion des milieux naturels et de la faune).

4. Territorialisation de l'alimentation et filières agricoles durables

THEME D	TERRITORIALISATION DE L'ALIMENTATION ET FILIERES AGRICOLES DURABLES	
Action n°D.1	Préserver les terres agricoles et coordonner l'installation et la transmission agricoles	
Action(s) liée(s)	A.1, D.2, D.3 et E.1	
Porteur(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Couesnon Marches de Bretagne - Fougères Agglomération - Pôle ESS du pays de Fougères - Syndicat du bassin versant du Couesnon - Collectivité Eau du Bassin Rennais - Agrobio 35 - Chambre d'agriculture de Bretagne - Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural installation-transmission 35 	
Publics cibles	Producteurs, porteur de projets, propriétaires fonciers, élus et agents des communes et des EPCI	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le renouvellement des générations de producteurs - Augmenter l'offre locale en circuits de proximité en agriculture durable, dont bio - Améliorer la résilience alimentaire du territoire 	
Objectif(s) quantitatif(s)	2 objectifs ou mesures portés par le PAT et formalisés dans les documents d'urbanisme (5.1) 1 événement annuel de sensibilisation/formation autour de l'installation-transmission (6.2) 15 installations annuelles aidées (DJA et SIA) sur le pays de Fougères (6.3) dont 6 en bio Trois partenariats formalisés en 2028 avec des structures de développement agricole qui œuvrent pour l'installation (6.4)	
Actions prévues	En 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un groupe de coordination installation-transmission-foncier à l'échelle du pays de Fougères en tenant compte de l'organisation existante - Co-construire une feuille de route partagée
	De 2025 à 2028, annuellement	<ul style="list-style-type: none"> - Faire vivre le groupe de coordination (2 rencontres annuelles) pour instaurer un dialogue territorial sur l'accompagnement à l'installation et à la transmission - Mutualiser/centraliser les informations sur les fermes à transmettre et les diffuser - Organiser un événement annuel (sensibilisation ou formation) à destination des cédants, des porteurs de projets ou des élus et agents - Suivre la consommation foncière - Relayer localement les actions de tous les partenaires - Mettre en œuvre le Contrat territorial unique du bassin du Couesnon
	En 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des actions et mise à jour des indicateurs
Coût prévisionnel annuel	Temps d'animation Pôle ESS du pays de Fougères : 16 à 30 j. – 7200 à 13 500 € Moyens de communication ou intervenants : 900 € Pass jeunes agriculteurs des EPCI (15) : 37 500 € Pour mémoire, montant annuel des actions installation/transmission/foncier du contrat du bassin versant du Couesnon : 29 818 €	
Financement annuel	CMB : 2500 € FA : 5200 € Fougères Agglo (Pass "jeunes agriculteurs") : 25 000 €	

	<p>Couesnon Marches de Bretagne (Pass "jeunes agriculteurs") : 20 000 € Pour le contrat de bassin versant : 29 818 € (Agence de l'eau Loire-Bretagne, Région Bretagne, Syndicat mixte de gestion 35...)</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre total de producteurs et productrices dont durable et bio Nombre total de producteurs et productrices installés et leur évolution dont durable et bio Nombre de producteurs et productrices installés en circuits courts de proximité dont durable et bio Evolution de la SAU dont bio Nombre de réunions de la cellule de coordination Nombre d'actions de sensibilisation ou formation réalisées Nombre de producteurs et productrices qui approvisionnent la restauration collective dont durable et bio</p>
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - BRUDED - Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne 35 - Etablissements bancaires - Département d'Ille-et-Vilaine - Eau du pays de Fougères - Eilyps - Mutualité Sociale Agricole - Notaires - Région Bretagne - SAFER Bretagne - Solidarité Paysans - Syndicats agricoles - Syndicat de la Sélune - Syndicat mixte du Scot du pays de Fougères - Terre de Liens
Lien avec les schémas structurants	

THEME D	TERRITORIALISATION DE L'ALIMENTATION ET FILIERES AGRICOLES DURABLES	
Action n°D.2	Accompagner le changement de pratiques agricoles et l'évolution vers des systèmes plus durables	
Action(s) liée(s)	A.1, C.3, D.1 et E.1	
Porteur(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Syndicat du bassin versant du Couesnon - Collectivité Eau du Bassin Rennais - Syndicat Eau du Pays de Fougères - Couesnon Marches de Bretagne - Fougères Agglomération 	
Publics cibles	Producteurs agricoles	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer l'usage des engrais de synthèse et des pesticides - Développer l'agriculture biologique - Augmenter l'offre locale en circuits de proximité - Améliorer la qualité de l'eau, de l'air et des milieux naturels - Maintenir des paysages herbagers et bocagers - Améliorer la résilience alimentaire du territoire 	
Objectif(s) quantitatif(s)	Développement de la labellisation et des filières Terres de Sources (6.1) Développement de l'agriculture biologique (6.1)	
Actions prévues	De 2024 à 2028	Mise en œuvre des contrats territoriaux des bassins versants du Couesnon et de la Sélune (voir annexe), à travers 3 volets complémentaires : bocage, milieux aquatiques et pollutions diffuses. Le volet pollutions diffuses comprend des actions de sensibilisation et de valorisation, ainsi que des actions agricoles individuelles et collectives pour la reconquête de la qualité de l'eau, en matière d'évolution de pratiques mais également de systèmes de production selon les thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - systèmes herbagers - appui à la bio - sol, agronomie et pratiques Le contrat du Couesnon intègre aussi des actions de mise en œuvre du programme Terres de Sources : mobilisation et accompagnement de nouveaux producteurs vers le label Terres de Sources (démarche de progrès). Mise en œuvre du volet agricole des PCAET
Coût prévisionnel annuel	Pour mémoire, montant annuel des actions bocage, milieux aquatiques et pollutions diffuses : <ul style="list-style-type: none"> - du contrat du bassin versant du Couesnon : 3 741 000 € - du bassin versant de la Sélune : 290 000 € 	
Financement annuel	Agence de l'eau Loire Bretagne Agence de l'eau Seine-Normandie Région Bretagne Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine Syndicat mixte de gestion 35	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de producteurs ayant participé à une action individuelle ou collective Nombre de producteurs en agriculture biologique Nombre de producteurs labellisés Terres de Sources SAU en agriculture biologique MAEC contractualisées (nombre et surfaces associées) Pourcentage des masses d'eau en bon état en 2027	

Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - CIVAM ADAGE 35 - Agrobio 35 - CETA 35 - Centre d'Économie Rurale France - Chambre d'agriculture de Bretagne - Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural installation-transmission 35 - Fédération départementale des CUMA - Eilyps - Réseau Éducation Environnement du Pays de Fougères - Pôle ESS du pays de Fougères - Syndicat Loisanse Minette (milieux aquatiques) - Syndicat mixte du Couesnon aval (milieux aquatiques) - Syndicat mixte du SCoT du pays de Fougères
Lien avec les schémas structurants	<p>SRADDET : Sous-objectif 11.2 Généraliser les pratiques de l'agro-écologie dans toutes les exploitations en faveur de la préservation de l'eau, de la biodiversité et des sols</p> <p>PRSE Bretagne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif 4. Améliorer la qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine - Objectif 6. Réduire les émissions et les expositions aux particules à risques <p>PRS Bretagne : Objectif 2.2 Mieux prendre en compte les effets de l'environnement sur la santé</p>

THEME D	TERRITORIALISATION DE L'ALIMENTATION ET FILIERES AGRICOLES DURABLES	
Action n°D.3	Renforcer les circuits de proximité en pays de Fougères	
Action(s) liée(s)	A.1, D.1, D.2, D.4 et E.1	
Porteur(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Pôle ESS du pays de Fougères - CEBR - Syndicat du bassin versant du Couesnon - Communes - Couesnon Marches de Bretagne - Fougères agglomération 	
Publics cibles	Producteurs agricoles, restaurateurs, commerçants et artisans de l'alimentation, gestionnaires de restaurants collectifs, porteurs de projets	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la part d'approvisionnement local durable et bio pour la restauration collective, la restauration privée, les commerçants et artisans de l'alimentation - Faciliter et valoriser l'accès à des produits locaux durables et bio répondant aux critères de la loi EGAlim, dont les produits Terres de Sources - Offrir une solution de transport des denrées alimentaires du pays de Fougères 	
Objectif(s) quantitatif(s)	1 action pour accompagner la distribution de produits durables et de qualité du territoire (7.1) 1 emploi créé (9.1)	
Actions prévues	De 2024 à 2028, annuellement	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil, orientation et accompagnement des porteurs de projets et des communes dans les projets alimentaires de circuits courts, appui aux marchés de producteurs locaux, proposition de paniers locaux... - Développement du programme Terres de Sources (construction de filières, mise en relations d'acteurs économiques...) - Suivi et renouvellement du marché public de protection de l'air et de l'eau (mobilisation des collectivités pour l'adhésion au groupement de commandes, accompagnement des communes à la réalisation des engagements, identification des besoins, freins et leviers à l'exécution du marché public) - Accompagnement des agriculteurs à la commercialisation en restauration collective (sourcing, marchés publics) - Information et sensibilisation aux enjeux des produits locaux et durables, dont Terres de Sources, des restaurateurs, commerçants et artisans de l'alimentation - Contribuer au recensement des points de ventes de produits locaux et durables, dont Terres de Sources
	En 2024 et 2025	Etude d'opportunité et expérimentation d'utiliser le trajet à vide des véhicules de la SCOP Titi Floris pour transporter des denrées alimentaires depuis et vers le territoire du pays de Fougères (notamment celles destinées à la restauration collective).
	De 2025 à 2027	En fonction du résultat de l'étape précédente, développement d'une bourse d'échanges de transport faisant appel à de petits opérateurs (solution pérenne adaptée au contexte local et répliquable sur d'autres territoires)
	2028	Evaluation et autonomisation de la bourse de transport
Coût prévisionnel annuel	Temps d'animation du Pôle ESS du pays de Fougères : 21 j. – 9 450 € Matériel de transport réfrigéré : 0 à 2 000 € Prestations métier : 0 à 6 000 €	
Financement annuel	Couesnon Marches de Bretagne : 2000 € Fougères agglomération : 5500 à 9300 € Association Le Parc	

Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de porteurs de projets rencontrés, dont bio</p> <p>Nombre de producteurs impliqués dans l'approvisionnement de la restauration collective</p> <p>Nombre de professionnels privés sensibilisés au sujet et faisant évoluer leur approvisionnement</p> <p>Part de produits locaux durables et bio dans la restauration collective</p> <p>Réalisation de l'étude d'opportunité logistique</p> <p>Création d'une organisation autonome</p>
Prestataires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Agrobio35 - Chambre d'agriculture - Le Hub éthique - TAg Bzh
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Associations - Collectivité Eau du Bassin Rennais - Couesnon Marchés de Bretagne - Fougères Agglomération - Manger Bio 35 - SCIC Terres de Sources - SCOP Titi Floris - Chambre de métiers - Office du tourisme - Syndicat mixte du SCoT du pays de Fougères
Lien avec les schémas structurants	<p>SRADDET : Sous-objectif 11.3 Accélérer les mutations du secteur agroalimentaire vers plus de valeur ajoutée, de haute qualité, de sécurité alimentaire</p>

THEME D	TERRITORIALISATION DE L'ALIMENTATION ET FILIERES AGRICOLES DURABLES	
Action n°D.4	Structurer une filière biologique du pommé à l'échelle du bassin du Couesnon	
Action(s) liée(s)	A.1, D.1, D.2 et D.3	
Porteur(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Couesnon Marches de Bretagne - Pôle ESS du pays de Fougères 	
Publics cibles	Producteurs agricoles, restaurateurs et artisans de l'alimentation, habitants, touristes	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une filière de pommé de la production à la commercialisation - Augmenter l'offre locale en circuits de proximité - Maintenir des paysages herbagers et bocagers - Sauvegarder et valoriser le patrimoine gastronomique local - Accroître la notoriété du territoire 	
Objectif(s) quantitatif(s)	1 AOP « pommé du Couesnon » reconnue (6.1) 1 laboratoire de transformation végétale créé (conserverie) (7.2) 1 emploi créé (9.1)	
Actions prévues	De 2024 à 2025	Réalisation d'un état des lieux et du diagnostic de l'existant Rédaction d'une feuille de route
	De 2025 à 2027	Structuration de la gouvernance de la filière du pommé (étude et rédaction des statuts, création des organisations) Accompagnement des producteur-rices pour l'implantation de vergers haute-tige répondant aux critères du cahier des charges Préfiguration d'un laboratoire de transformation végétale pour la fabrication du pommé et la conservation des surplus de fruits et légumes du territoire
	En 2028	Evaluation et autonomisation des organisations de la filière du pommé
Coût prévisionnel annuel	Temps d'animation Pôle ESS du pays de Fougères : 5,5 à 10 j. – 2 475 à 4 500 € Temps d'animation Couesnon Marches de Bretagne : 1 ETP sur 27 mois de 2025 à 2027 - 152 354 €	
Financement annuel	Couesnon Marches de Bretagne : 2200 € Programme Leader du pays de Fougères : 152 354 € (80% FEADER et 20% Couesnon Marches de Bretagne) de 2025 à 2027 Pôle ESS : variable selon les années	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de producteurs impliqués dans la production de pommes à pommé SAU de vergers pour le pommé Nombre d'emplois créés Etat d'avancement du laboratoire de transformation végétale Etat d'avancement de l'AOP pommé du Couesnon	
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Association Les Ramaougeries du pommé - Agrobio35 - Chambre d'agriculture de Bretagne - Fougères Agglomération - Communauté de communes Bretagne romantique - Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel Normandie - Institut National de l'Origine et de la Qualité 	
Lien avec les schémas structurants	SRADDET : Sous-objectif 11.3 Accélérer les mutations du secteur agroalimentaire vers plus de valeur ajoutée, de haute qualité, de sécurité alimentaire	

5. Mise en œuvre des lois EGALIM, AGEF et Climat et résilience

THEME E	MISE EN ŒUVRE DES LOIS EGALIM, AGEF et CLIMAT ET RESILIENCE	
Action n°E.1	Accompagner la restauration collective vers le respect des lois EGALim et Climat et résilience en matière d’approvisionnement, d’usage des contenants et ustensiles en plastique, de diversification des protéines et d’information des convives	
Action(s) liée(s)	A.1, C.1, D.1, D.2 et E.2	
Porteur(s) de l’action	<ul style="list-style-type: none"> - Pôle ESS du pays de Fougères - Couesnon Marches de Bretagne - Fougères Agglomération 	
Publics cibles	Cuisinières et cuisiniers et gestionnaires de la restauration collective, mangeurs des restaurants collectifs	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les restaurants collectifs du territoire, être inscrit sur ma cantine et télédéclarer ses données - Pour les restaurants collectifs du territoire, atteindre les objectifs des lois EGALim et Climat et résilience en matière d’approvisionnement, en matière de lutte contre le gaspillage, en matière d’interdiction du plastique, en matière de diversification des menus, en matière d’information des convives - Développer la part de cuisine bio, locale et fait maison dans la restauration collective 	
Objectif(s) quantitatif(s) retenu(s)	90% des restaurants collectifs du territoire inscrits sur ma cantine (8.1) (100% des restaurants municipaux ou communautaires) 70% des restaurants collectifs du territoire ayant télédéclaré les données sur ma cantine (7.2) (90% des restaurants municipaux ou communautaires) Des taux respectifs de 15 et 25% de produits biologiques et durables en 2028 (7.3)	
Actions prévues	2024-2027	Rencontres individuelles et information régulière de l’ensemble des gestionnaires de la restauration collective, via l’envoi de mails relayant les actualités du PAT, les attendus réglementaires de la loi EGALim, les dispositifs nationaux existants (Lait et fruits à l’école, Cantine à 1 €...), les possibilités de financement. Animation et formation du réseau local des gestionnaires et cuisinier-ères de la restauration collective (avec des actions différenciées selon le mode de gestion des restaurants en régie ou en prestation) : techniques culinaires, végétalisation de l’assiette, rédaction et suivi des marchés publics des restaurations collectives, sourcing... Conception et déploiement d’une démarche d’accompagnement global des communes Accompagnement individualisé de cantines sur l’introduction de produits locaux Accompagnement au développement de l’utilisation de ma cantine Etude d’opportunité pour une nouvelle offre de restauration collective bio, locale et fait maison
	De 2025 à 2027, annuellement	Accompagnement d’une équipe de cuisine volontaire et motivée et la communauté éducative concernée à la « conversion » vers une cuisine plus végétale, bio, locale et fait maison
	2028	Evaluation et capitalisation

Coût prévisionnel annuel	Temps d'animation : 15 à 20 j. – 6750 à 9000 € Prestations d'accompagnement : 6500 à 10 000 €
Financement annuel	Couesnon Marches de Bretagne : 2300 € Fougères agglomération : 6200 € Contrat territorial du bassin versant du Couesnon : 2750 € Etat en région
Indicateurs d'évaluation	Nombre de restaurants collectifs inscrits sur ma cantine Nombre de restaurants collectifs ayant télédéclaré les données sur ma cantine Nombre de restaurants collectifs atteignant les objectifs EGAlim en matière d'approvisionnement en produits durables et de qualité, en matière de lutte contre le gaspillage, en matière d'interdiction du plastique, en matière de diversification des menus, en matière d'information des convives Taux d'atteinte des obligations EGAlim en matière d'approvisionnement en produits durables et de qualité, en matière de diversification des menus, en matière d'information des convives Nombre de formations proposées Nombre de cuisiniers et cuisinières formés Nombre d'établissement accompagnés
Prestataires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Agrobio 35 - Chambre d'agriculture - Cuisines nourricières - SCIC Nourrir l'avenir
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Collectivité Eau du bassin rennais - Département d'Ille-et-Vilaine - Eau du pays de Fougères - État (DRAAF) - SCIC Manger Bio 35 - SCIC Terres de Sources - Syndicat du bassin versant du Couesnon
Lien avec les schémas structurants	PRSE Bretagne : Objectif 22. Développer des comportements alimentaires favorables à la santé et l'environnement PRS Bretagne : Objectif 2.3 Renforcer l'accès de tous à une alimentation équilibrée, saine et durable

THEME E	MISE EN ŒUVRE DES LOIS EGALIM, AGECE et CLIMAT ET RESILIENCE	
Action n°E.2	Accompagner la restauration collective dans la lutte contre le gaspillage alimentaire	
Action(s) liée(s)	B.1, B.2, C.2 et E.1	
Porteur(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du pays de Fougères - Réseau Éducation Environnement du Pays de Fougères 	
Publics cibles	Gestionnaires de la restauration collective, personnels de cuisine, membres de la communauté éducative, élèves et parents d'élèves, mangeurs des restaurants collectifs	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire la quantité des déchets alimentaires dans les restaurants collectifs - Sensibiliser/former le personnel d'établissement dans les pratiques et la lutte contre le gaspillage alimentaire 	
Objectif(s) quantitatif(s) retenu(s)	70% des restaurants collectifs du territoire ayant mis en place un dispositif de mesure ou de lutte contre le gaspillage alimentaire et l'indiquant sur ma cantine (4.3) 3 établissements accompagnés par an	
Actions prévues	2024-2027	<p>Réalisation de diagnostic quantitatif et qualitatif du gaspillage (pesées et questionnaires distribués aux convives (données qualitatives).</p> <p>Préconisations et mise en place d'actions par l'établissement : en amont au niveau de la préparation et de la distribution des repas ainsi qu'au niveau de la consommation.</p> <p>Séance de sensibilisation des convives.</p> <p>Formation des équipes.</p> <p>Evaluation de l'impact des actions mises en place (2ème phase de pesées).</p>
	2025	Réflexion sur la mise en place et l'animation d'une semaine thématique sur le gaspillage alimentaire au sein des établissements de la restauration scolaire du territoire.
Coût prévisionnel annuel	Temps d'animation : 55 j. – 10 000 €	
Financement annuel	SMICTOM (Programme local de prévention des déchets) : 10 000 €	
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de restaurants collectifs accompagnés par le Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du pays de Fougères</p> <p>Nombre de restaurants collectifs du territoire ayant mis en place un dispositif de mesure ou de lutte contre le gaspillage alimentaire et l'indiquant sur ma cantine</p> <p>Évolution de la quantité de déchets alimentaires (quantités gaspillées) dans les établissements accompagnés par rapport aux moyennes nationales</p> <p>Nombre d'établissement formés</p>	
Prestataires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Agrobio 35 - SCIC Nourrir l'avenir 	
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Communes du territoire - Couesnon Marches de Bretagne - Fougères Agglomération 	
Lien avec les schémas structurants	SRADDET : Sous-objectif 13.3 "Bretagne, région leader sur la réduction du gaspillage alimentaire, du producteur au consommateur, notamment dans les établissements scolaires"	

THEME E	MISE EN ŒUVRE DES LOIS EGALIM, AGEF et CLIMAT ET RESILIENCE	
Action n°E.3	Mieux gérer et valoriser les biodéchets des restaurateurs et artisans	
Action(s) liée(s)	B.1, B.2 et E.2	
Porteur(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du pays de Fougères - Fougères Agglomération - Couesnon Marches de Bretagne 	
Prestataires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Chambre de métiers et de l'artisanat 	
Publics cibles	Restaurateurs, artisans alimentaires	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire la quantité des déchets alimentaires dans les restaurants privés et chez les artisans alimentaires - Sensibiliser/former le personnel des établissements dans les pratiques et la lutte contre le gaspillage alimentaire - Développer des solutions de traitement à la source 	
Objectif(s) quantitatif(s)	3 actions partenariales dans le champ de la lutte contre le gaspillage (4.2)	
Actions prévues	En 2024	Prestation d'animation par un bureau d'étude afin de trouver des solutions de tri à la source des biodéchets des professionnels de Fougères et Lécousse de mars à juin 2024 (rencontre des restaurateurs et artisans du secteur ciblé en porte-à-porte) Démarche artisans 0 gaspi déployée avec la CMA sur le territoire de Fougères Agglomération (8 artisans accompagnés)
	De 2025 à 2028	Porter à la connaissance des établissements les aspects réglementaires et les obligations Porter à la connaissance des établissements les différents modes de traitement et les filières existantes (compostage, collecte séparée, méthanisation) Réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place de composteurs grutables pour les restaurants privés Mise en place d'un hygiéniseur sur l'unité de méthanisation de la SAS Biogaz
Coût prévisionnel annuel	Temps d'animation du SMICTOM : 22 à 55 j. – 4 000 à 10 000 € en 2024 Prestation d'animation (SMICTOM) : 20 000€ (uniquement pour 2024) Prestation Chambre de métiers (EPCI) : 3000 € (en 2024 et 2025)	
Financement annuel	Fougères agglomération : 3 000 € (en 2024) Couesnon Marches de Bretagne : 3 000 € (en 2025) SMICTOM (Programme TER) : 20 000 € en 2024 SMICTOM (Programme local de prévention des déchets (2025-2028)) : 4000 €	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de restaurants et de commerces de bouche collectifs accompagnés Évolution de la quantité de déchets alimentaires (quantités gaspillées) dans les établissements accompagnés par rapport aux moyennes nationales Evolution de la quantité de biodéchets dans les ordures ménagères Nombre d'établissements ayant mis en place le tri à la source des biodéchets	
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Destination Fougères - Pôle ESS du pays de Fougères 	
Lien avec les schémas structurants	SRADDET : Sous-objectif 13.3 "Bretagne, région leader sur la réduction du gaspillage alimentaire, du producteur au consommateur, notamment dans les établissements scolaires"	

Les annexes

1. Le tableau récapitulatif des actions du contrat local de santé

AXE 1	
DEVELOPPER L'ACCES AUX SOINS ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE POUR LES PROFESSIONNELS	
Fiche Action 1	Promouvoir l'attractivité du territoire auprès des professionnels de santé en développant une politique d'accueil
Fiche Action 2	Déployer une « cellule de réflexion intercommunale » sur les besoins démographiques en profession de santé, sur l'implantation souhaitable des structures d'exercice coordonné en intégrant les nouveaux métiers (Infirmières de Pratiques Avancées, Assistants médicaux...) et accompagner les projets de santé sur le territoire
Fiche Action 3	Développer la maîtrise de stage autour d'un accueil interinstitutionnel (parcours de stage) et l'adhésion de nouveaux maîtres de stage
Fiche Action 4	Favoriser la mise en réseau et la montée en compétence des acteurs

AXE 2	
FAVORISER LA SANTE DES HABITANTS	
Fiche Action 5	Réaliser un Diagnostic Local de Santé Environnement et définir un plan d'actions
Fiche Action 6	Développer une démarche lieux sans tabac afin de réduire le tabagisme des jeunes, encourager l'arrêt du tabac, éliminer l'exposition au tabagisme passif, préserver l'environnement des mégots de cigarette et des incendies.
Fiche Action 7	Développer un programme continu d'actions avec les structures locales pour accompagner vers le dépistage organisé des cancers
Fiche Action 8	Lutter contre les addictions en structurant un programme d'actions territorial multi interventionnel destinées aux jeunes et qui ciblent de façon concomitante les jeunes, les parents, les adultes en contact avec les jeunes ;
Fiche Action 9	Etudier la préfiguration d'un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) à l'échelle des deux EPCI
Fiche Action 10	Lutter contre la sédentarité et promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive
Fiche Action 11	Promouvoir l'activité physique des jeunes
Fiche Action 12	S'appuyer sur la dynamique JO 2024 pour promouvoir l'activité physique

AXE 3 ACCOMPAGNER LES PUBLICS A BESOINS SPECIFIQUES	
Fiche Action 13	Promouvoir le développement de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap
Fiche Action 14	Développer un module complémentaire au module « bienvenue à la Retraite sur le territoire »
Fiche Action 15	Former, mobiliser les professionnels pour mieux repérer les personnes vulnérables
Fiche Action 16	Faire évoluer l'outil Web du territoire en intégrant les différents dispositifs d'accès aux soins destinés au public vulnérable et l'ouvrir aux acteurs de l'insertion
Fiche Action 17	Informers les personnes âgées, personnes en situation de handicap et leurs aidants
Fiche Action 18	Etudier la faisabilité <ul style="list-style-type: none"> ▪ D'une structure d'exercice coordonné participative ▪ D'un dispositif de médiation en santé

2. Le tableau récapitulatif des actions du contrat territorial unique du bassin du Couesnon

Prévisionnel BV Couesnon 2023-2028			
THEMATIQUE	ACTION	2023-2025	2023-2028
Animation générale	Coordination du contrat	185 400 €	370 800 €
	Assistance à maîtrise d'ouvrage	30 000 €	60 000 €
	Gestion administrative et financière	207 750 €	415 500 €
	Fonction support SIG	33 750 €	67 500 €
ANIMATION GENERALE		456 900 €	913 800 €
Communication	Sensibilisation aux enjeux majeurs de restauration des cours d'eau	30 000 €	60 000 €
	Communication pollutions diffuses	92 100 €	184 200 €
	Communication transversale	9 000 €	18 000 €
COMMUNICATION		131 100 €	262 200 €
SENSIBILISATION		72 000 €	144 000 €
Suivi qualité de l'eau	Suivi qualité de l'eau	156 000 €	312 000 €
	Suivi bio et hydro-morpho	48 951 €	97 902 €
SUIVI QUALITE DE L'EAU		204 951 €	204 951 €
Milieux aquatiques	Animation milieux aquatiques	1 020 600 €	2 041 200 €
	Travaux milieux aquatiques	3 727 795 €	7 455 590 €
	Continuité- grands ouvrages (hors contrat)	914 300 €	1 828 600 €
	Etudes	222 500 €	445 000 €
MILIEUX AQUATIQUES		5 885 195 €	11 770 390 €
Actions Agricoles	Animation agricole	817 440 €	1 634 880 €
	Actions agricoles collectives	693 203 €	1 386 406 €
	Diagnostics agricoles individuels	393 880 €	787 760 €
	Suivis agricoles individuels	325 278 €	650 556 €
	Actions agricoles études	133 500 €	267 000 €
	Actions transmission non subventionnées par l'AELB	137 400 €	274 800 €
AGRICOLE		2 500 701 €	5 001 402 €
Dont actions sur AAC prioritaires		1 111 521 €	2 223 041 €
Bocage (hors contrat)	Animation bocage	463 269 €	926 538 €
	Travaux	1 135 611 €	2 271 222 €
Bocage MSMN	Animation bocage (0,7 ETP en 2023 puis 1 ETP)	94 500 €	189 000 €
	Travaux	245 000 €	490 000 €
TOTAL BOCAGE		1 938 380 €	3 876 760 €
TOTAL ACTIONS		11 189 227 €	22 413 954 €
TOTAL CONTRAT		8 676 047 €	17 387 594 €

3. Plans de financement annuels de « L'eau à la bouche »

2024

	Fonctionnement					Total dépenses	Recettes											Total recettes	
	Nb de jours MB	Nb de jours ER	Coût RH	Autres dépenses	Autres coûts		CMB	FA	DREETS	DRAAF	ARS	CTU Couesnon	EPF	CEBR	SMICTOM	Région Bretagne	Autres		Pôle ESS du pays de Fougères
A - PILOTAGE ET COORDINATION DU PAT																			
A.1 Animer, suivre et évaluer le plan alimentaire « L'eau à la bouche »	65		29 250 €			29 250 €	3 500 €	7 000 €		14 150 €								4 600 €	29 250 €
B - JUSTICE SOCIALE ALIMENTAIRE et SANTÉ																			
B.1 Coordonner le réseau des acteurs de la solidarité et développer des solutions d'accès à une alimentation saine et durable sur tout le territoire		50	22 500 €	Matériel et impressions	500 €	23 000 €	1 200 €			21 800 €									23 000 €
B.2 Mobiliser et outiller des habitants pour renforcer l'accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous		40	18 000 €	Prestations et fournitures	3 850 €	21 850 €	2 000 €			2 200 €					4 000 €	2 500 €		8 150 €	21 850 €
C - ÉDUCATION A L'ALIMENTATION Saine et DURABLE																			
C.1 Mettre en œuvre un programme pédagogique d'éducation à l'alimentation saine et durable dans les établissements éducatifs			- €	REEPF	28 000 €	28 000 €	5 000 €	5 000 €				2 500 €	10 000 €	2 500 €			3 000 €		28 000 €
C.2 Organiser des animations et des événements d'éducation à l'agriculture et à l'alimentation durables pour les habitants et les consommateurs			- €	REEPF	31 000 €	31 000 €	1 500 €	1 500 €					28 000 €						31 000 €
C.3 Développer un projet « Eau, agriculture et alimentation durables » dans les formations agricoles			- €	REEPF		- €													- €
D - TERRITORIALISATION DE L'ALIMENTATION ET FILIERES AGRICOLES DURABLES																			
D.1 Préserver les terres agricoles et coordonner l'installation et la transmission agricoles	16		7 200 €	EPCI (20 Pass JA) + matériel	45 900 €	53 100 €	21 800 €	29 500 €		1 800 €									53 100 €
D.2 Accompagner le changement de pratiques agricoles et l'évolution vers des systèmes plus durables			- €	CTU Couesnon pour mémoire		- €													- €
D.3 Renforcer les circuits de proximité en pays de Fougères	21		9 450 €			9 450 €	2 000 €	5 500 €		1 950 €									9 450 €
D.4 Structurer une filière biologique du pommé à l'échelle du bassin du Couesnon	5,5		2 475 €			2 475 €	2 200 €											275 €	2 475 €
E - MISE EN ŒUVRE DES LOIS EGALIM, AGEc et CLIMAT ET RESILIENCE																			
E.1 Accompagner la restauration collective vers le respect des lois EGAlim et Climat et résilience en matière d'approvisionnement	16		7 200 €	Prestations	6 500 €	13 700 €	2 300 €	6 200 €		2 100 €		2 750 €						350 €	13 700 €
E.2 Accompagner la restauration collective dans la lutte contre le gaspillage alimentaire				SMICTOM	10 000 €	10 000 €								10 000 €					10 000 €
E.3 Mieux gérer et valoriser les biodéchets des restaurateurs et artisans				SMICTOM et prestations	33 000 €	33 000 €		3 000 €						30 000 €					33 000 €
Totaux	123,5	90	96 075 €		158 750 €	254 825 €	41 500 €	57 700 €	24 000 €	20 000 €	3 000 €	2 750 €	2 500 €	38 000 €	42 500 €	4 000 €	5 500 €	13 375 €	254 825 €
Total PAT portage Pôle ESS du pays de Fougères	123,5	90	96 075 €		31 750 €	107 825 €	15 000 €	23 200 €	24 000 €	20 000 €	3 000 €	2 750 €	- €	- €	- €	4 000 €	2 500 €	13 375 €	107 825 €

	Fonctionnement					Total dépenses	Recettes														Total recettes
	Nb de jours MB	Nb de jours ER	Coût RH	Autres dépenses	Autres coûts		CMB	FA	DREETS	DRAAF	ARS	CTU Couesnon	EPF	CEBR	SMICTOM	Région Bretagne	Leader	Planification écologique	Autres	Pôle ESS du pays de Fougères	
A - PILOTAGE ET COORDINATION DU PAT																					
A.1 Animer, suivre et évaluer le plan alimentaire « L'eau à la bouche »	40		18 000 €			18 000 €	3 000 €	6 000 €									9 000 €			18 000 €	
B - JUSTICE SOCIALE ALIMENTAIRE et SANTÉ																					
B.1 Coordonner le réseau des acteurs de la solidarité et développer des solutions d'accès à une alimentation saine et durable sur tout le territoire		43	19 350 €	Matériel et impressions	500 €	19 850 €	1 200 €		12 600 €						4 000 €		2 050 €			19 850 €	
B.2 Mobiliser et outiller des habitants pour renforcer l'accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous		55	24 750 €	Prestations et fournitures	8 700 €	33 450 €	2 000 €		11 400 €		3 000 €				13 000 €		4 050 €			33 450 €	
C - ÉDUCATION A L'ALIMENTATION Saine et DURABLE																					
C.1 Mettre en œuvre un programme pédagogique d'éducation à l'alimentation saine et durable dans les établissements éducatifs			- €	REEPF	28 000 €	28 000 €	5 000 €	5 000 €				2 500 €	10 000 €	2 500 €				3 000 €		28 000 €	
C.2 Organiser des animations et des événements d'éducation à l'agriculture et à l'alimentation durables pour les habitants et les consommateurs			- €	REEPF	30 000 €	30 000 €	1 500 €	1 500 €	15 000 €				12 000 €							30 000 €	
C.3 Développer un projet « Eau, agriculture et alimentation durables » dans les formations agricoles			- €	REEPF		- €														- €	
D - TERRITORIALISATION DE L'ALIMENTATION ET FILIERES AGRICOLES DURABLES																					
D.1 Préserver les terres agricoles et coordonner l'installation et la transmission agricoles	30		13 500 €	EPCI (20 Pass JA) + matériel	45 900 €	59 400 €	22 300 €	33 500 €									3 600 €			59 400 €	
D.2 Accompagner le changement de pratiques agricoles et l'évolution vers des systèmes plus durables			- €	CTU Couesnon pour mémoire		- €														- €	
D.3 Renforcer les circuits de proximité en pays de Fougères	21		9 450 €	Prestation et matériel	8 000 €	17 450 €	2 000 €	9 300 €									6 150 €			17 450 €	
D.4 Structurer une filière biologique du pommé à l'échelle du bassin du Couesnon	10		4 500 €	Programme Leader	63 056 €	67 556 €	2 200 €									63 056 €	2 300 €			67 556 €	
E - MISE EN ŒUVRE DES LOIS EGALIM, AGEc et CLIMAT ET RESILIENCE																					
E.1 Accompagner la restauration collective vers le respect des lois EGALim et Climat et résilience en matière d'approvisionnement	20		9 000 €	Prestations	10 000 €	19 000 €	2 300 €	6 200 €			2 750 €						6 600 €		1 150 €	19 000 €	
E.2 Accompagner la restauration collective dans la lutte contre le gaspillage alimentaire			- €	SMICTOM	10 000 €	10 000 €							10 000 €							10 000 €	
E.3 Mieux gérer et valoriser les biodéchets des restaurateurs et artisans			- €	SMICTOM et prestations	7 000 €	7 000 €	3 000 €						4 000 €							7 000 €	
Totaux	121	98	98 550 €		211 156 €	309 706 €	44 500 €	61 500 €	24 000 €	15 000 €	3 000 €	2 750 €	2 500 €	22 000 €	16 500 €	17 000 €	63 056 €	33 750 €	3 000 €	1 150 €	309 706 €
Total PAT portage Pôle ESS du pays de Fou	121	98	98 550 €		136 156 €	126 650 €	15 000 €	30 000 €	24 000 €	- €	3 000 €	2 750 €	- €	- €	- €	17 000 €	- €	- €	1 150 €	126 650 €	

2026

	Fonctionnement					Total dépenses	Recettes														Total recettes	
	Nb de jours MB	Nb de jours ER	Coût RH	Autres dépenses	Autres coûts		CMB	FA	DREETS	DRAAF	ARS	CTU Couesnon	EPF	CEBR	SMICTOM	Région Bretagne	Leader	Planification écologique	Autres	Pôle ESS du pays de Fougères		
A - PILOTAGE ET COORDINATION DU PAT																						
A.1 Animer, suivre et évaluer le plan alimentaire « L'eau à la bouche »	40		18 000 €			18 000 €	3 000 €	6 000 €									9 000 €			18 000 €		
B - JUSTICE SOCIALE ALIMENTAIRE et SANTÉ																						
B.1 Coordonner le réseau des acteurs de la solidarité et développer des solutions d'accès à une alimentation saine et durable sur tout le territoire		43	19 350 €	Matériel et impressions	500 €	19 850 €	1 200 €			11 000 €									7 650 €		19 850 €	
B.2 Mobiliser et outiller des habitants pour renforcer l'accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous		55	24 750 €	Prestations et fournitures	7 500 €	32 250 €	2 000 €			13 000 €									6 000 €	7 000 €	1 250 €	32 250 €
C - ÉDUCATION A L'ALIMENTATION SAINE ET DURABLE																						
C.1 Mettre en œuvre un programme pédagogique d'éducation à l'alimentation saine et durable dans les établissements éducatifs			- €	REEPF	28 000 €	28 000 €	5 000 €	5 000 €					2 500 €	10 000 €	2 500 €					3 000 €	28 000 €	
C.2 Organiser des animations et des événements d'éducation à l'agriculture et à l'alimentation durables pour les habitants et les consommateurs			- €	REEPF	30 000 €	30 000 €	1 500 €	1 500 €			15 000 €				12 000 €						30 000 €	
C.3 Développer un projet « Eau, agriculture et alimentation durables » dans les formations agricoles			- €	REEPF		- €															- €	
D - TERRITORIALISATION DE L'ALIMENTATION ET FILIERES AGRICOLES DURABLES																						
D.1 Préserver les terres agricoles et coordonner l'installation et la transmission agricoles	30		13 500 €	EPCI (20 Pass JA) + matériel	45 900 €	59 400 €	22 300 €	33 500 €												3 600 €	59 400 €	
D.2 Accompagner le changement de pratiques agricoles et l'évolution vers des systèmes plus durables			- €	CTU Couesnon pour mémoire		- €															- €	
D.3 Renforcer les circuits de proximité en pays de Fougères	21		9 450 €	Prestation et matériel	5 000 €	14 450 €	2 000 €	9 300 €												3 150 €	14 450 €	
D.4 Structurer une filière biologique du pommé à l'échelle du bassin du Couesnon	10		4 500 €	Programme Leader	63 056 €	67 556 €	2 200 €												63 056 €	2 300 €	67 556 €	
E - MISE EN ŒUVRE DES LOIS EGALIM, AGECE et CLIMAT ET RESILIENCE																						
E.1 Accompagner la restauration collective vers le respect des lois EGAlim et Climat et résilience en matière d'approvisionnement	20		9 000 €	Prestations	10 000 €	19 000 €	2 300 €	6 200 €							2 750 €					6 600 €	1 150 €	19 000 €
E.2 Accompagner la restauration collective dans la lutte contre le gaspillage alimentaire			- €	SMICTOM	10 000 €	10 000 €														10 000 €		10 000 €
E.3 Mieux gérer et valoriser les biodéchets des restaurateurs et artisans			- €	SMICTOM	4 000 €	4 000 €														4 000 €		4 000 €
Totaux	121	98	98 550 €		203 956 €	302 506 €	41 500 €	61 500 €	24 000 €	15 000 €	3 000 €	2 750 €	2 500 €	22 000 €	16 500 €	- €	63 056 €	38 300 €	10 000 €	2 400 €	302 506 €	
Total PAT portage Pôle ESS du pays de Fou	121	98	98 550 €		131 956 €	122 450 €	15 000 €	30 000 €	24 000 €	- €	3 000 €	2 750 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	63 056 €	38 300 €	7 000 €	122 450 €

	Fonctionnement					Total dépenses	Recettes														Total recettes
	Nb de jours MB	Nb de jours ER	Coût RH	Autres dépenses	Autres coûts		CMB	FA	DREETS	DRAAF	ARS	CTU Couesnon	EPF	CEBR	SMICTOM	Région Bretagne	Leader	Planification écologique	Autres	Pôle ESS du pays de Fougères	
A - PILOTAGE ET COORDINATION DU PAT																					
A.1 Animer, suivre et évaluer le plan alimentaire « L'eau à la bouche »	40		18 000 €			18 000 €	3 000 €	6 000 €										6 500 €	2 500 €	18 000 €	
B - JUSTICE SOCIALE ALIMENTAIRE et SANTÉ																					
B.1 Coordonner le réseau des acteurs de la solidarité et développer des solutions d'accès à une alimentation saine et durable sur tout le territoire		40	18 000 €	Matériel et impressions	900 €	18 900 €	1 200 €											15 450 €	2 250 €	18 900 €	
B.2 Mobiliser et outiller des habitants pour renforcer l'accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous		55	24 750 €	Prestations et fournitures	2 550 €	27 300 €	2 000 €			6 000 €								16 050 €	3 250 €	27 300 €	
C - ÉDUCATION A L'ALIMENTATION SAINE ET DURABLE																					
C.1 Mettre en œuvre un programme pédagogique d'éducation à l'alimentation saine et durable dans les établissements éducatifs			- €	REEPF	28 000 €	28 000 €	5 000 €	5 000 €				2 500 €	10 000 €	2 500 €					3 000 €	28 000 €	
C.2 Organiser des animations et des événements d'éducation à l'agriculture et à l'alimentation durables pour les habitants et les consommateurs			- €	REEPF	30 000 €	30 000 €	1 500 €	1 500 €		15 000 €			12 000 €							30 000 €	
C.3 Développer un projet « Eau, agriculture et alimentation durables » dans les formations agricoles			- €	REEPF		- €														- €	
D - TERRITORIALISATION DE L'ALIMENTATION ET FILIERES AGRICOLES DURABLES																					
D.1 Préserver les terres agricoles et coordonner l'installation et la transmission agricoles	30		13 500 €	EPCI (20 Pass JA) + matériel	45 900 €	59 400 €	22 300 €	33 500 €										3 600 €		59 400 €	
D.2 Accompagner le changement de pratiques agricoles et l'évolution vers des systèmes plus durables			- €	CTU Couesnon pour mémoire		- €														- €	
D.3 Renforcer les circuits de proximité en pays de Fougères	21		9 450 €	Prestation et matériel	5 000 €	14 450 €	2 000 €	9 300 €										3 150 €		14 450 €	
D.4 Structurer une filière biologique du pommé à l'échelle du bassin du Couesnon	10		4 500 €	Programme Leader	26 273 €	30 773 €	2 200 €									26 273 €	2 300 €			30 773 €	
E - MISE EN ŒUVRE DES LOIS EGALIM, AGEF et CLIMAT ET RESILIENCE																					
E.1 Accompagner la restauration collective vers le respect des lois EGAlim et Climat et résilience en matière d'approvisionnement	15		6 750 €	Prestations	10 000 €	16 750 €	2 300 €	6 200 €			2 750 €							3 850 €	1 650 €	16 750 €	
E.2 Accompagner la restauration collective dans la lutte contre le gaspillage alimentaire			- €	SMICTOM	10 000 €	10 000 €							10 000 €							10 000 €	
E.3 Mieux gérer et valoriser les biodéchets des restaurateurs et artisans			- €	SMICTOM	4 000 €	4 000 €							4 000 €							4 000 €	
Totaux	116	95	94 950 €		162 623 €	257 573 €	41 500 €	61 500 €	- €	15 000 €	6 000 €	2 750 €	2 500 €	22 000 €	16 500 €	- €	26 273 €	50 900 €	3 000 €	9 650 €	257 573 €
Total PAT portage Pôle ESS du pays de Fou	116	95	94 950 €		90 623 €	114 300 €	15 000 €	30 000 €	- €	- €	6 000 €	2 750 €	- €	- €	- €	- €	- €	50 900 €	- €	9 650 €	114 300 €

	Fonctionnement					Total dépenses	Recettes														Total recettes
	Nb de jours MB	Nb de jours ER	Coût RH	Autres dépenses	Autres coûts		CMB	FA	DREETS	DRAAF	ARS	CTU Couesnon	EPF	CEBR	SMICTOM	Région Bretagne	Leader	Planification écologique	Autres	Pôle ESS du pays de Fougères	
A - PILOTAGE ET COORDINATION DU PAT																					
A.1 Animer, suivre et évaluer le plan alimentaire « L'eau à la bouche »	45		20 250 €			20 250 €	3 000 €	6 000 €										11 250 €			20 250 €
B - JUSTICE SOCIALE ALIMENTAIRE et SANTÉ																					
B.1 Coordonner le réseau des acteurs de la solidarité et développer des solutions d'accès à une alimentation saine et durable sur tout le territoire		35	15 750 €	Matériel et impressions	900 €	16 650 €	1 200 €											11 750 €		3 700 €	16 650 €
B.2 Mobiliser et outiller des habitants pour renforcer l'accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous		50	22 500 €	Prestations et fournitures	800 €	23 300 €	2 000 €											18 800 €		2 500 €	23 300 €
C - ÉDUCATION A L'ALIMENTATION SAINE ET DURABLE																					
C.1 Mettre en œuvre un programme pédagogique d'éducation à l'alimentation saine et durable dans les établissements éducatifs			- €	REEPF	28 000 €	28 000 €	5 000 €	5 000 €				2 500 €	10 000 €	2 500 €						3 000 €	28 000 €
C.2 Organiser des animations et des événements d'éducation à l'agriculture et à l'alimentation durables pour les habitants et les consommateurs			- €	REEPF	30 000 €	30 000 €	1 500 €	1 500 €	15 000 €				12 000 €								30 000 €
C.3 Développer un projet « Eau, agriculture et alimentation durables » dans les formations agricoles			- €	REEPF		- €															- €
D - TERRITORIALISATION DE L'ALIMENTATION ET FILIERES AGRICOLES DURABLES																					
D.1 Préserver les terres agricoles et coordonner l'installation et la transmission agricoles	22		9 900 €	EPCI (20 Pass JA) + matériel	45 900 €	55 800 €	22 300 €	33 500 €													55 800 €
D.2 Accompagner le changement de pratiques agricoles et l'évolution vers des systèmes plus durables			- €	CTU Couesnon pour mémoire		- €															- €
D.3 Renforcer les circuits de proximité en pays de Fougères	21		9 450 €	Prestation et matériel	1 850 €	11 300 €	2 000 €	9 300 €													11 300 €
D.4 Structurer une filière biologique du pommé à l'échelle du bassin du Couesnon	10		4 500 €			4 500 €	2 200 €											2 300 €			4 500 €
E - MISE EN ŒUVRE DES LOIS EGALIM, AGECE et CLIMAT ET RESILIENCE																					
E.1 Accompagner la restauration collective vers le respect des lois EGAlim et Climat et résilience en matière d'approvisionnement	15		6 750 €	Prestations	9 500 €	16 250 €	2 300 €	6 200 €			2 750 €							4 100 €		900 €	16 250 €
E.2 Accompagner la restauration collective dans la lutte contre le gaspillage alimentaire			- €	SMICTOM	10 000 €	10 000 €								10 000 €							10 000 €
E.3 Mieux gérer et valoriser les biodéchets des restaurateurs et artisans			- €	SMICTOM	4 000 €	4 000 €								4 000 €							4 000 €
Totaux	113	85	89 100 €		130 950 €	220 050 €	41 500 €	61 500 €	- €	15 000 €	- €	2 750 €	2 500 €	22 000 €	16 500 €	- €	- €	48 200 €	3 000 €	7 100 €	220 050 €
Total PAT portage Pôle ESS du pays de Fou	113	85	89 100 €		58 950 €	103 050 €	15 000 €	30 000 €	- €	- €	- €	2 750 €	- €	- €	- €	- €	- €	48 200 €	- €	7 100 €	103 050 €